

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 4 octobre 2021, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

183-10-2021

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

**REMISE DE MÉDAILLES DE POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS**

Le pompier Benoît Lefebvre a reçu la médaille pour ses 20 ans de service, alors que son père, le pompier Jean-Luc Lefebvre, a reçu la deuxième barrette pour ses 40 ans de service.

184-10-2021

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par M Francis Gagné,  
Appuyé par M. Raymond St-Onge,  
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2100128 à C2100139	10 749.50 \$
Paiements Internet L2100619 à L2100695	461 836.40 \$
Carte de crédit VISA V2021008 à V2021008	358.90 \$
Pour un grand total de :	472 944.80 \$

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021 :**

Il est constaté qu'une copie du rapport budgétaire au 30 septembre 2021 est déposée à chaque membre du conseil.

185-10-2021

**DEMANDES D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE :**

Achats pour les pompiers:

- 2 habits de combat au montant de 2 150.00 \$ chaque pour un total de 4 300.00 \$ avant taxes;
- 2 paires de bottes au montant de 595.00 \$ chaque pour un total de 1 190.00 \$ avant taxes;
- 6 cagoules pour au montant de 50.00 \$ chaque pour un total de 300.00 \$ avant taxes;
- 13 tuyaux 1¾ de pouces pour au montant de 254.00 \$ chaque pour un total de 3 302.00 \$ avant taxes;

- 6 tuyaux 2½ de pouces pour au montant de 248.00 \$ chaque pour un total de 1 488.00 \$ avant taxes;
- 2 radios portatifs (avec batteries, chargeurs et accessoires) au montant de 915.00 \$ chaque pour un total de 1 830.00 \$ avant taxes;
- 1 radio mobile pour camion 222 au montant de 527.94 \$ avant taxes;
- 1 casque d'écoute pour opérateur d'autopompe au montant de 179.95 avant taxes;

Pour un total de 13 117.89 \$ avant taxes.

À la suite de ces demandes, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

186-10-2021

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS :**

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et appuyé par M. Francis Gagné et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps

partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

187-10-2021

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 4 POUR LE RANG SAINT-PIERRE AINSI QUE L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PAR WSP CANADA INC. :**

Considérant les travaux de réfection effectués au cours de l'été 2020 sur le rang Saint-Pierre;

Considérant l'acceptation définitive des travaux par la firme WSP Canada Inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 4 ainsi que l'acceptation définitive des travaux de WSP Canada Inc. au montant de 37 903.38 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés en date du 23 septembre 2021 sur le rang Saint-Pierre.

188-10-2021

**Le conseiller M. Francis Gagné déclare avoir un intérêt dans l'octroi de ce contrat (M. Gagné est propriétaire d'un immeuble où l'entrepreneur ira chercher le sable). En conséquence, M. Gagné s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a tenté d'influencer le vote.**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 700 TONNES DE SABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit acquérir du sable pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant que des soumissions ont été demandées et les résultats suivants incluant les redevances municipales :

Conrad Giroux Inc.	8.00 \$ / tonne métrique plus les taxes
Les Excavations Lafontaine Inc.	8.56 \$ / tonne métrique plus les taxes
R.C. Roy Inc.	pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission de Les Excavations Lafontaine Inc. au montant de 8.56 \$ plus les taxes incluant les redevances municipales pour environ 700 tonnes de sable pour l'entretien des chemins d'hiver étant donné que les frais de transport pour l'approvisionnement au site d'exploitation doivent être pris en considération.

189-10-2021

**ACHAT D'UN SOUFFLEUR ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE POUR LE MINI LOADER WACKER :**

Considérant que le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un souffleur et d'une débroussailleuse pour le mini loader Wacker;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un souffleur au prix de 14 600 \$ et d'une débroussailleuse au prix de 8 400 \$ chez

Avantis Coopérative, Division Machinerie pour compléter les équipements requis pour le bon fonctionnement du mini loader Wacker.

190-10-2021

**DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES TROTTOIRS POUR 2021 – 2022 :**

Considérant la soumission reçue de Constructions et Rénovations Jacques Berthiaume Inc. concernant le déneigement des stationnements et des trottoirs de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité:

Que soit octroyé pour la saison hivernale 2021-2022 à Constructions et Rénovations Jacques Berthiaume Inc. un contrat de déneigement des trottoirs de la rue Saint-Georges et des stationnements du Centre Municipal, de l'Hôtel de Ville, du garage municipal, du presbytère et de la caserne d'incendie selon les prix et des conditions mentionnés inclus dans la soumission déposée, c'est-à-dire:

Centre Municipal	3 719.00 \$
Cour arrière et avant de l'Hôtel de Ville	2 207.00 \$
Presbytère	2 679.00 \$
Caserne d'incendie	540.00 \$
Garage municipal	318.00 \$
Trottoirs rue Saint-Georges	56.00 \$ / fois
Déneigement des rues (à notre demande)	105.00 \$ / heure
Déneigement bornes fontaines (à notre demande)	105.00 \$ / heure

À noter que ne sont pas compris dans ces coûts l'achat de sable ou de calcium, le déglacage, le transport de la neige hors du site ainsi que le coût du marcheur devant le tracteur.

191-10-2021

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 323-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 CONCERNANT LES TOILETTES À HAUTE EFFICACITÉ :**

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'un règlement de construction portant le no. 189-2008 est en vigueur;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'apporter une modification concernant les toilettes à haute efficacité;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 323-2021, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 4 octobre 2021, lequel est signé et daté par le maire et la

directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

192-10-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE MULTIFONCTIONNELLE:**

Considérant que la Municipalité Saint-Bernard désire procéder à la construction d'une scène extérieure multifonctionnelle sur le terrain des loisirs;

Considérant que les soumissions devaient être déposées au plus tard le 27 septembre 2021 à 10h00 et que 4 offres ont été reçues;

Élite Construction RS Inc.	124 000.00 \$ plus les taxes
Action Estimation Inc.	147 900.00 \$ plus les taxes
Construction JL Groleau Inc.	158 200.00 \$ plus les taxes
Construction Couture & Tanguay Inc.	253 672.69 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Élite Construction RS Inc. pour la construction d'une scène extérieure multifonctionnelle pour un montant de 124 000.00 \$ plus les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission reçue de Élite Construction RS Inc.

Que les montants utiles à cette dépense soient puisés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

193-10-2021

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – SERVICES EN URBANISME – BANQUE D'HEURES POUR L'ANNÉE 2022 :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente inter municipale relative à la fourniture de services en urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de 40 heures dans le cadre de la présente entente pour l'année 2022.

194-10-2021

**GALA DES PERSÉIDES ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NOUVELLE-BEAUCE:**

Il est proposé par M. Raymond St-Onge,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets à 160 \$ plus les taxes chacun pour le Gala des Perséides organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce (CCINB) qui se tiendra le 15 octobre 2021 à la salle Méchatigan.

195-10-2021

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Francis Gagné,  
Appuyé par M. Raymond St-Onge,  
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à  
21h15.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière